



Bulletin d'information de la section interrégionale UNSA  
des douanes de Nouvelle Aquitaine

# GAMELLES ET BIDONS

MARS 2018

## CTSD 1<sup>ER</sup> MARS : LA RÉPARTITION DES EMPLOIS

### La liminaire de l'UNSA :

Monsieur le Président,

Vous nous présentez votre copie concernant la ventilation pour 2018 des emplois douaniers sur la Nouvelle-Aquitaine.

Ses grandes lignes par rapport à la situation actuelle sont :

- la fermeture prévisionnelle de la recette régionale de Poitiers (-11 emplois) et la configuration interrégionale de la recette de Bordeaux (+ 8 emplois) ;
- la transformation au CSRH, des emplois Paris-Spécial et de vacataires en emplois pérennes (+ 20 ER) ;
- la fermeture de la BSI d'Agen ;
- l'ouverture de la nouvelle BSE d'Arcachon (15 emplois implantés répartis en 6B, 8C et 1 EMC) ;
- un transfert d'activité de Mérignac pôle Viti vers le bureau Viti de Langon ;
- un différentiel persistant entre les effectifs réels et les ER de la brigade de Pau ( 6 emplois) ;
- un transfert d'activité d'Angoulême (- 5), et progressivement Matha et Rouillac vers Cognac (+6)

Au global, les effectifs de la DI passent de 970 (réels au 1<sup>er</sup> mars 2018) ou 961 (ER 2017) à 980 (ER 2018) avec une remontée des emplois de la branche surveillance et une baisse des emplois OPCO.

Néanmoins, certaines de ces opérations soulèvent quelques interrogations que nous ne manquerons pas de vous poser au cours de la réunion.

Cet ordre du jour qui a trait à l'avenir des emplois douaniers et des missions douanières au sein de la région Nouvelle-Aquitaine est examiné à une période où le gouvernement annonce l'ouverture d'une phase de concertation autour de 4 axes :

- le développement de la rémunération au mérite ;
- la mobilité et l'accompagnement des départs ou des reconversions dans la fonction publique ;
- un recours massif aux contractuels ;
- la simplification des instances représentatives des personnels.

Ces annonces, dont nous ne connaissons pour le moment ni le contenu détaillé, ni la part laissée au dialogue social pour les amender, pourraient constituer une remise en cause dangereuse du statut de la fonction publique, statut essentiel pour maintenir le principe de neutralité à l'égard des administrés ainsi que le principe d'égalité pour l'accès à la fonction publique.

A cela s'ajoutent, un gel du point d'indice avec des négociations repoussées au mois d'octobre et au ministère des Finances un Plan de Qualification réduit à rien !

C'est pourquoi l'Unsa Douanes appelle à la grève **et/ou** à la mobilisation le 22 mars selon des modalités adaptées aux situations de chaque service public.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous vous suggérons d'inverser les points 2 et 3 de l'ordre du jour étant donné que le point 2 sur la répartition des effectifs en 2018 dans l'interrégion est impacté par l'avis qui sera donné au point 3 concernant la fermeture de la recette de Poitiers.

Finalement notre proposition d'inverser les points de l'ordre du jour n'ayant pas été retenue, nous avons, après l'approbation du PV du dernier CT, examiné les ER 2018.

## Le programme du DI

Le DI a indiqué que le plafond autorisé d'emplois de la DI de Nouvelle-Aquitaine pour 2018 était à nouveau à la hausse (+ 19 emplois) ainsi que le budget de fonctionnement qui progresse à 6,14 millions.

La bonne gestion au niveau de la DI permettra de procéder à un certain nombre de dotations. Ainsi, outre la poursuite du renouvellement de véhicules, une série de 21 motos neuves pré-équipées vont incessamment être déployées (cela fait écho à une demande forte de l'Unsa) et en cours d'année 15 autres motos équipées seront livrées. Les gilets pare-balles seront renouvelés.

Les gilets tactiques (demandés par l'Unsa en audience), sont déjà fournis en dotation individuelle pour les EMC de la DI et 114 en dotation collective pour l'ensemble des brigades. Lampes et bâtons, achat de herses dites « barracuda », remplacement des casques lorsque nécessaire, mise en œuvre de l'interconnexion des lecteurs de visabio et poursuite des projets immobiliers sont aussi au programme !

Le DI a ensuite détaillé son programme en 6 points :

**1/** Le renforcement du potentiel de contrôle dans les domaines de la douane, la viticulture et la fiscalité. Cela passe dans la branche surveillance par une consolidation des effectifs des brigades dont le potentiel était oblitéré par la mission PPF et le renforcement de la brigade du sud du Bassin.

Dans le domaine OPCO, le bureau de Bayonne perdant la gestion TICFE pourra mieux se consacrer aux contrôles. Le bureau de Pau sera abondé d'un emploi et le SRE de Bordeaux verra un emploi de secrétaire transformé en emploi d'enquêteur.

La LCF en viticulture, autre que les contrôles de régularité exercés par les centres viti, sera confiée au SRE qu'il est nécessaire de renforcer par des agents ayant les compétences et appétences pour la matière. Par ailleurs, le DI réprecise bien l'ancrage du pôle contrôle viti d'Angoulême au sein de la Division de La Rochelle.

**2/** La consolidation des grandes missions qui passe par une répartition des contrôles entre bureaux de présentation et bureaux de déclaration ainsi que par une augmentation des déclarations sélectionnées et donc contrôlées.

Sur l'organisationnel, il indique que la brigade de Cambo est transférée sur la division de Bayonne et le bureau de Mont de Marsan sur la division de Pau.

**3 /** Allègement des charges de gestion par leur centralisation que ce soit au niveau comptable ou dans le domaine de la TICFE. Ainsi, Bassens capterait par paliers cette tâche au niveau de l'interrégion (2018 transfert de la TICFE de Bayonne, fin 2018 une partie de la TICFE de Poitiers, puis le reste courant 2019.

**4/** Développer l'action économique et améliorer la reconnaissance de la douane. Pour cela, les effectifs des cellules conseil aux entreprises sont renforcées, les SRA maintenus même si la résidence SRA en elle-même n'existe plus, elle est incluse dans le PAE.

Les centres viti sont consolidés, notamment abondement d'agents à Langon avec un transfert dans le temps de la zone actuellement gérée par Mérignac.

**5/** Renforcement de l'action stratégique de la DI.

**6/** Renforcement de façon durable du CSRH par un passage de 103 agents à 115 en 2018 avant un nouvel abondement en 2019. Les agents seront recrutés aux sorties de stage, au TAM et par le biais de la BIEP.

## Les questions de l'UNSA et leurs réponses :

**1/ BSE Arcachon :** comment seront appelés les renforts pour former la nouvelle brigade du Sud Bassin ?

La réorganisation du service de surveillance d'Arcachon tant, en lieu, qu'en moyens ou en missions doit permettre à nos collègues d'Arcachon de bénéficier, selon l'arrêté du 27 juillet 2017, du complément indemnitaire d'accompagnement, qu'en est-il ?

### REPONSE

Le bâtiment sera livré en avril/mai et les agents supplémentaires seront appelés au 1<sup>er</sup> tour du TAM. La DG a informé la veille le DI que la réponse à la question indemnitaire serait annoncée lors du comité de suivi du 26 mars. Depuis le début, l'Unsa demande le classement d'Arcachon en brigade restructurée. Lors de la visite du DG à Bordeaux, en audience, l'Unsa avait interpellé le DG sur ce point qui en avait bien pris note. l'Unsa ayant signé les accords sociaux sera donc présente à ce comité de suivi et pourra continuer à développer son argumentaire pour la brigade du Sud Bassin.

**2/ Mérignac/Langon :** Le transfert d'emplois de Mérignac vers Langon laisse envisager une nouvelle répartition des missions. Qu'en est-il ? Et quel projet immobilier cela sous-tend ?

### REPONSE

Effectivement la zone gérée par le pôle de Mérignac sera à terme (compter 2 années) transférée sur Langon. Pour le moment un relogement du centre de viticulture de Langon n'est pas envisagé. Le DI nous informe s'y être rendu le 20 février.

**3/ BSI Pau :** Alors que les ER de cette brigade sont fixés à 29 agents comme en 2017, le constat fait ressortir un effectif réel de 23 agents. 2018 sera-t-elle l'année de la mise en adéquation des emplois ?

### REPONSE

En fait, cette réalité découle du tableau annuel des mutations 2017 qui est épuisé sur cette résidence, il sera donc fait appel en 2018 au nouveau tableau à hauteur du différentiel si le potentiel est là.

**4/ Bureaux OPCO de Bassens, Mérignac et La rochelle:** Ces bureaux importants voient tous leurs ER à un niveau moindre que leurs effectifs réels actuels. N'y a-t-il pas une anomalie ?

### REPONSE

Des emplois liés aux tâches de la TSVR transférée sur Metz sont supprimés sur ces résidences.

**5/ BSI de Périgueux et Limoges :** leurs effectifs de référence font apparaître un surnombre de 1 agent dans l'effectif actuel. Comment cela va-t-il se passer ?

### REPONSE

Les effectifs tendront vers l'ER de manière progressive.

**6/ STA :** L'effectif de ce service est réduit de 1, quelle en est l'explication ?

### REPONSE

Le STA reviendra à un effectif réel de 3 dès le premier départ en retraite, mais pas avant.

**7/ emplois A+ :** Quels sont les emplois définis comme A+ et qu'en est-il du poste d'adjoint au DI?

### REPONSE

Les emplois A+ concernent généralement les agents nommés sur enquête.

Quant à l'adjoint au DI la demande n'en a pas été faite pour le moment.

**8/ TSI :** Le nombre moyen de micros géré par agent TSI de la DR de Bordeaux est de 180. Il est bien supérieur à la moyenne relevée dans les autres DI (120). Un emploi supplémentaire est-il envisagé ?

### REPONSE

Il n'y a pas de crédit débloqué pour un emploi supplémentaire avec prime informatique. Et le TSI employé à la DI sur l'assistance applicative est utile à temps plein.

## Le tableau récapitulatif des modifications d'effectif :

Nous avons pris arbitrairement le différentiel entre les ER 2018 (objectif d'emplois) et les réels au 1<sup>er</sup> mars 2018.

Ainsi à ce jour, tout le monde peut avoir une idée du volume vers lequel l'effectif de son service tend.

Les services non indiqués ne subissant pas de variation.

SERVICE	A+	A	B	C	TOTAL
RI de Bordeaux		-1	9		8
CSRH	1	1	16	1	19
STA				-1	-1
Bureaux de la DI	3		-3		0
Musée OPCO		1	1	2	0
Musée SU			-1	1	0
Bordeaux BHR				1	1
Bordeaux SRE		2	1	-1	2
Bassens Division	1				1
Bassens Bureau			-1		-1
Libourne St Emilion Viti		1	-1		0
Blaye Viti			-1	1	0
Bergerac Viti			-1	1	0
Bassens SU hors spécialistes Bassens SU motocyclistes			-1 -2	1 3	0 1
Périgueux SU hors spécialiste				-1	-1
Mérignac Bureau			-4		-4
Agen Bureau		1	-1		0
Arcachon bureau	1		-2	1	0
Langon Viti			2		2
Pauillac Viti				1	1
Mérignac SU hors spécialiste			-1	1	0
Agen BSI			-3	-1	-4
Arcachon SU hors spécialistes			3	4	7
Arcachon SU EMCAS				1	1
Service Dr de Bayonne			-3		-3
Bayonne SRE	-1	1		-1	-1
Bayonne BHR				-1	-1
Bayonne CRPC				-1	-1
Bayonne SU hors spécialiste Bayonne SU motocycliste Bayonne SU EMCAS			-2 -2	2 2	2 0 0
Dax SU EMCAS			-1	1	0
Hendaye SU hors spécialistes Hendaye SU EMCAS			-2	1	-1 -1
Mont-de-Marsan OPCO			1	-2	-1
Pau Division		1	-1		0
Pau Bureau			-1	-1	-2
Pau SU hors spécialiste Pau SU motocyclistes Pau SU EMCAS			1	3 1 1	4 1 1
Oloron SU hors spécialistes Oloron SU EMCAS			-1	1 1	1 0
Bureaux de la DR de Poitiers		2	-3		-1
RR	0	0	0	0	-11
Poitiers SRE		1			1
Poitiers GIR		1	-1		0
Poitiers BHR			-1	1	0
La Rochelle bureau		-1	-1		-2
Matha RL				-1	-1
Saintes CVC			2	-3	-1
Niort Bureau				-1	-1
Rouillac RL			-1	-2	-3
Cognac CVC			1	5	6
Jonzac CVC			-1	-1	-2
La Rochelle SU EMCAS				1	1
Poitiers bureau		1		-1	0
Limoges bureau	1	1	-1		1
Brive bureau			1	-2	-1
Angoulême bureau viti		1	7	-4	4
Guéret bureau			1	-2	-1
Limoges SU hors spécialistes			1	-2	-1
Limoges SU motocyclistes			1	-2	-1
Limoges SU EMCAS				1	1
Poitiers SU hors spécialistes			3		3
Poitiers SU motocyclistes				2	2

Parmi les autres précisions apportées par le DI :

- la répartition des effectifs au sein des bureaux des DR est globalisée de manière à donner de la souplesse ;
- il n'utilisera pas des recours aux MAD (sauf cas exceptionnels et cela de façon temporaire) ;
- pour le bureau de Limoges un agent Paris spécial est attendu le 23 mars ;
- l'arrêté de fermeture de la BSI d'Agen sera publié au plus tard le 18 septembre 2018 ;
- Il y a deux niveaux d'emplois « primables », ceux concernant les restructurations (Agen BSI, Angoulême CVC, Matha RL, Poitiers RR, Rouillac RL) et ceux relatifs aux surnombres chroniques (Guéret bureau, Niort bureau, Saintes CVC et Mont de Marsan bureau)

## VOTES

Le vote sur les ER a donné 5 votes contre (USDFO (2), CFDT, UNSA, SOLIDAIRES) et 3 (CGT) non participation au vote considérée par l'administration comme abstention.

À l'UNSA, nous avons voté contre car nous ne pouvons cautionner une répartition avec un nombre d'ER sous-évalué par rapport à la charge de travail (exemples, STA, TSI ...)

## La recette régionale de Poitiers

Le second sujet d'importance examiné concerne la suppression de la recette régionale de Poitiers et le transfert de son activité vers la recette interrégionale de Bordeaux.

Sur la forme nous pensons que nous devons voter sur la fermeture mais aussi sur le transfert vers la recette de Bordeaux.

Sur le fond, le transfert de l'activité de la recette régionale de Poitiers vers Bordeaux entraînera une diminution des ER globaux de 34 (chiffre 2017) à 29 en 2018.

Or l'activité de la recette de Poitiers n'est pas une mince affaire.

Elle traite un volume de recettes équivalent à une fois et demi celui que traitait la recette régionale de Bayonne. On constate que les nombres de chèques et de virements traités, le nombre de dossiers de remboursement et celui d'avis de mise en recouvrement sont quasiment équivalents avec ceux de la RI (Bordeaux/Bayonne). Nous apprenons même en cours de réunion que le nombre de dispenses de cautionnement est quasiment identique.

Comparativement, lors du transfert de Bayonne à Bordeaux les ER globaux de 25 ont été transformés en 21 emplois réels à la recette interrégionale de Bordeaux.

Nous nous interrogeons donc pour savoir si la charge de travail suite à la réunification des recettes de Bayonne et Bordeaux a été bien calibrée ? Et est-ce que celle du transfert de la recette de Poitiers est-elle également bien ajustée ?

L'administration compte réduire le volume de gestion par plusieurs facteurs dont le transfert vers Metz de la TSVR, le répertoire LO/LS dont l'informatisation sera généralisée, la montée en puissance de CIEL qui fera baisser le nombre de chèques, la procédure des remises de fonds via le contrat avec la Brinks, l'harmonisation des pratiques de Poitiers avec celles existant à Bordeaux.

Par ailleurs la recette de Poitiers s'attache à mettre à jour le suivi de ses tâches actuelles, comme l'engagement de garanti. Cette délocalisation vers Bordeaux s'effectuera sans charge de travail transférée vers la POC de Poitiers.

- Nous restons septiques sur l'évaluation de la charge de travail et considérant que la recette régionale de Poitiers étant une structure qui jusqu'à présent fonctionnait bien, nous avons voté contre sa suppression.
- Quant au vote sur le transfert, étant donné que l'administration a décidé de fermer la recette de Poitiers, et qu'on ne peut donc laisser sur le trottoir et des missions et des douaniers, nous nous sommes abstenus.

## VOTES

Contre la fermeture 5 (USDFO (2), CFDT, UNSA et SOLIDAIRES)

Ne prend pas part au vote 3 (CGT) assimilé abstention

Contre le transfert 4 (USDFO, CFDT, SOLIDAIRES)

Abstention 1 UNSA

Ne prend pas part au vote 3 (CGT) assimilé abstention

## Points d'information et questions diverses

### Régies d'avance, derrières nous !

Dans le cadre du resserrement du réseau des régies d'avance, fermeture des régies de Bayonne le 22 mars et Poitiers (21 mars). Celle de la DI passe de 71500 € à 15000 €. Maintien de la régie du musée.

### GUN Marennes:coquille vide !

La fermeture du GUN de Marennes et son transfert sur La Rochelle sont entrés dans leur phase active.

### Bureau Mérignac ... du gnac !

Le DI indique qu'une reprise en main du bureau de Mérignac va être engagée. Elle se traduira par la mise en œuvre d'un certain nombre de procédures, la mise en place d'un système d'émargement et l'amélioration de la côte de service de manière à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Le DI s'y rendra le 7 mars.

### CIEL, bas !

Le DI nous informe sur les taux d'utilisation de CIEL selon les différents centres viti avec un taux bien avancé à Blaye (44%) et par contre des taux très faibles du côté de Langon, Libourne, Pauillac.

### Se loger à Bordeaux : ne pas rester en carafe !

L'administration locale via la correspondante locale va fournir une aide pour trouver un logement par le biais d'un guide en collaboration avec divers organismes.

### Le bikini MINEFI

Nous avons eu droit à une présentation de concernant les résultats pour la douane et se révèle être à l'image du bikini, laissant cachant l'essentiel.



l'observatoire interne du MINEFI la DI de N-A. Comme toute enquête, elle apparaît beaucoup de suggestions mais

### Surveillance (citius, altius, fortius)

Une réflexion est engagée au niveau de la DI sur le travail de la surveillance qui devrait permettre de trouver des améliorations dans le travail. Un atelier s'est tenu en février avec des chefs d'unités et la démarche se poursuivra par un échange avec les représentants du personnel.

### Collé Serré les Ressources Humaines

Concernant le CSRH la question de la place physique pour accueillir les nouveaux arrivants se pose. Le DI envisage de louer des espaces dans un autre lieu où certains services du CSRH hormis les pôles gestionnaires pourraient y travailler.

Pour le moment le dossier n'en est qu'au stade des hypothèses.

l'Unsa avait tiré la sonnette d'alarme depuis longtemps sur le dossier immobilier et continue à demander des locaux mieux adaptés pour les agents de ce service.

Le DI souhaiterait à terme pas plus de deux implantations immobilières sur Bordeaux pour ses services.

### Des habillements à points

L'Unsa a, une nouvelle fois, critiqué le délai trop long pour la livraison de l'habillement par carnet à points.

### En chœur pour DEGAS



Enfin l'Unsa a proposé, suite à l'affaire marquante de saisie d'une peinture de DEGAS, qu'une demande soit faite pour un prêt temporaire de cette œuvre au Musée National des Douanes de Bordeaux.

**Fin du CT à 20h**